

Le développement des arts et de la culture doit désormais se construire de manière partagée dans l'acceptation de la pluralité des modèles économiques et de la diversité culturelle, avec le souci de la reconnaissance de la légitimité de chacun : Etat, collectivités territoriale, professionnels et citoyens.

Il y a un besoin urgent à refonder les paradigmes de nos politiques culturelles, à mettre enfin - et de façon déterminée - les pratiques artistiques au cœur de la cité, comme celles qui sont les plus à même d'ouvrir les cœurs et les cerveaux, de générer du politique, de l'économique, de la pensée et de la solidarité. Le monde crève de ne pouvoir échanger que par des passerelles culturelles rouillées, hiératiques, caduques, virtuellement contrôlées et financiarisées.

**L'art n'est pas un service, c'est un bien de première nécessité !  
La culture n'est pas une dépense, c'est un investissement !**

Mettons nos énergies et nos aspirations en commun pour **échanger, débattre, interpeller,** mobiliser autour de nous et définir des propositions pour :

- **Co-construire de façon démocratique, participative et citoyenne** des politiques publiques ambitieuses pour les arts et la culture, fondées sur la diversité, l'équité et la considération des droits culturels,
- **Mettre en œuvre des réponses concrètes** pour consolider, renouveler, défendre collectivement les initiatives d'intérêt général face à la marchandisation de la culture,
- **Œuvrer ensemble au développement de la coopération** et de la démocratie sur les territoires.

**Pour soutenir, relayer la mobilisation :**  
**[www.pourunepolitiqueculturellereinventee.fr](http://www.pourunepolitiqueculturellereinventee.fr)**

La mobilisation « L'Art est Public » du 29 février est portée par les organisations membres L'UFISC suivantes : Actes'1f, CD1D, le CITI, la FRAAP, la FSJ, la FFEC, la Fédération Nationale des Arts de la Rue, la Fédurok, le Chañon/ FNTAV, le RIF, le SMA, le SYNAVI, THEMAA, Zone Franche.

L'UFISC regroupe 15 organisations représentant elles-mêmes plus de 2 000 structures et équipes artistiques et culturelles dans le spectacle vivant, développant et conjuguant une pluralité d'activités et de projets : création et diffusion de spectacles ou d'événements, actions culturelles sur des territoires en relation directe avec les populations, création par l'artistique d'espaces publics et citoyens, transmission de savoir-faire et soutiens au développement des pratiques amateur.

\* L'appel pour une politique culturelle réinventée initié par la Fédération Nationale des Arts de la Rue a été lancé le 10 juillet 2011 et compte déjà 400 élus signataires.

# L'ART EST PUBLIC

APPEL À MOBILISATION POUR  
UNE POLITIQUE CULTURELLE RÉINVENTÉE

Parce que l'art est l'affaire de tous,  
Parce que la dimension culturelle est un enjeu crucial pour nos sociétés en profonde transformation.

Parce que la mobilisation citoyenne est indispensable en ces temps électoraux :

Nous renouvelons l'appel à la mobilisation générale\* pour mettre en débat la place des arts et de la culture dans l'espace public, dans nos vies, nos dignités, du plus près des territoires jusqu'au global.

Cette mobilisation pour une politique culturelle réinventée a pour objectif d'interroger les fondements de l'intervention publique, l'«intérêt général», l'essence même des politiques publiques qui transcende la somme des intérêts particuliers, les corporatismes et les replis sur soi.

Nous appelons les citoyen(ne)s, les acteurs de la culture, les élu(e), les publics à rejoindre le mouvement parce que l'art est public, l'art est affaire publique, enjeu public, affaire de public : l'art est l'affaire de tous !

Une politique culturelle à réinventer suppose des convictions et des affirmations à mettre en débat.



## 1 L'affirmation de la diversité des initiatives artistiques et culturelles

Il y a aujourd'hui nécessité impérieuse à prendre en compte, reconnaître et respecter les différentes expressions artistiques et culturelles, qu'elles soient professionnelles ou amateurs, individuelles ou collectives, industrielles ou artisanales.

La diversité culturelle, terreau de l'échange, de l'innovation et de la création, est « pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant ». *Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle.*

La culture n'est pas une, figée, sanctuarisée mais plurielle, diverse, mouvante, toujours en réinvention.

Nous devons rompre avec des politiques publiques enfermées entre les dogmes du marché concurrentiel et de l'académisme administré. La culture est avant tout une affaire de personne, de dignité et d'humanité. C'est pourquoi nous devons rompre avec la dépolitisation des politiques publiques qui sous couvert d'objectivité comptable et de rationalité laisse les processus de concentration des pouvoirs et des moyens dominer tant dans la sphère publique que privée.

## 2 L'affirmation des droits culturels et artistiques des personnes

Une des évolutions majeures consécutives notamment aux politiques de démocratisation culturelle et d'éducation artistique est la forte aspiration des populations pour l'art et la culture.

Celle-ci se manifeste notamment par l'explosion des pratiques amateurs et plus généralement par la volonté de participer à la découverte, l'expression, la production et la valorisation des processus artistiques.

C'est tout l'enjeu de la reconnaissance de l'existence de « droits culturels » tels que développés dans la déclaration de Fribourg sur les droits culturels : donner toute sa place à la créativité et à l'expression de chacun, favoriser la rencontre et la confrontation entre les parcours culturels des uns et des autres, et résister à la conception du citoyen comme simple récepteur d'œuvres artistiques produites par des professionnels. Et ainsi contribuer à la construction d'une société bâtie sur la participation et l'échange entre les personnes qui la composent plutôt que sur leur capacité à consommer et à spéculer.

## 3 L'affirmation des territoires de vie

L'art et la culture se vivent sur et par des territoires. Cette dynamique territoriale interpelle les différentes natures administratives et politiques (régionales, départementales, communales... mais aussi européennes et internationales) dans leur articulation et leur mode de coopération.

Nous ne sommes plus sur des processus descendants décrétés au seul niveau de l'Etat et de l'Europe, mais bien dans des constructions politiques émancipées à partir de territoires qui doivent se relier pour faire politique publique de la culture ensemble.

Les projets artistiques, les créations, les engagements des artistes et des structures culturelles sont porteurs d'innovation, de vie, de liens - et parfois de rêves - sur les territoires qu'ils

animent. Ils participent de l'intérêt général par un maillage plus dense et plus cohérent du territoire. Ils offrent ainsi une alternative à l'extension exponentielle et non régulée du modèle dominant du vedettariat commercial et de la notoriété institutionnelle au sein duquel attention et richesses se concentrent sur un petit nombre d'artistes et de lieux.

Cette nécessité d'intérêt général implique que la culture relève de la responsabilité collective de toutes les entités administratives, politiques et du citoyen.

## 4 L'affirmation de la co-construction des politiques publiques culturelles

Les politiques culturelles ne peuvent plus être gérées de façon technocratique et centralisée où corporatismes et lobbys dominent. Elles doivent inventer des modalités et des espaces nouveaux de co-élaboration et d'évaluation collective qui associent largement et permettent d'organiser dans la transparence la régulation économique et l'organisation politique des arts et de la culture. Il est temps de repenser les priorités !